

| Article du PLU | Intitulé de l'article | Éléments concernant le projet |
|----------------|--|---|
| UX.1 | Sont interdits | / |
| UX.2 | Occupations et utilisations soumises à des conditions particulières | <i>Conforme.</i> Les constructions à usage de stockage et les bureaux sont autorisés. |
| UX.3 | Accès et voirie | <i>Conforme.</i> Le terrain a un accès à une voie publique, utilisable par les services de secours. Les voies du site sont accessibles aux camions et les véhicules de secours peuvent y manoeuvrer |
| UX.4 | Conditions de desserte par les réseaux | <i>Conforme.</i> Eau potable : Le site est alimenté en eau potable par le réseau de la ville de Marciac. Assainissement : Les eaux usées domestiques rejoignent le réseau d'eaux usées communal. Les eaux pluviales de toiture et de voiries sont collectées et orientées vers un bassin de rétention (après traitement par un séparateur d'hydrocarbures pour les eaux de voirie) puis rejoignent le fossé pluvial. Le site ne génère pas d'eaux usées industrielles. Réseaux divers : Le site est raccordé au réseau électrique par voie enterrée |
| UX.5 | Caractéristiques des terrains | / |
| UX.6 | Implantation des constructions par rapport aux voies Hors agglomération | <i>Conforme.</i> Le bâtiment est au minimum à plus de 25 m de l'axe de la voie publique D3. |
| UX.7 | Implantation par rapport aux limites séparatives | <i>Conforme.</i> Le bâtiment est au minimum à plus de 5 m des limites de propriété. |
| UX.8 | Implantation des constructions sur une même propriété | <i>Non réglementé.</i> |
| UX.9 | Emprise au sol | <i>Conforme</i> L'emprise au sol des constructions ne dépasse pas 70% de la superficie totale du terrain |
| UX.10 | Hauteur des constructions | <i>Conforme.</i> Hauteur du bâtiment 5.5 m inférieure à la hauteur maximale de 9m |
| UX.11 | Aspect extérieur des constructions | <i>Conforme.</i> Les façades s'intègrent dans le paysage de la zone d'activités |

| Article du PLU | Intitulé de l'article | Eléments concernant le projet |
|----------------|--|--|
| | | Les clôtures font 2 m dont 1 m de mur plein |
| UX.12 | Stationnement | <i>Conforme.</i> 34 places de stationnement adapté au nombre d'emplois (38), certains salariés venant à pied et en vélo. |
| UX.13 | Espaces libres et plantations | <i>Conforme après travaux</i> Les espaces verts représenteront de l'ordre de 20% de la surface du site. Les parties non construites seront plantées à raison d'1 arbre par tranche de 200 m ² de surface libre (soit 47 arbres) |
| UX.14 | Coefficient d'Occupation du Sol | <i>Sans objet</i> |
| UX.15 | Obligations imposées aux constructions, travaux, installations et aménagements, en matière de performances énergétiques et environnementales. | / |
| UX.16 | Obligations imposées aux constructions, travaux, installations et aménagements en matière d'infrastructures et réseaux de communications électroniques | <i>Non réglementé.</i> |